

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/BM/9
28 mars 1949
French
Original: English

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION
ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET S.E. RIAD BEY EL SOLH, PREMIER MINIS-
TRE DU LIBAN.

tenue à Beyrouth le 28 mars 1949

Présents:	M. de Boisanger	(France)	-	Président
	M. Yalcin	(Turquie)		
	M. Ethridge	(Etats-Unis)		
	M. Azcarate		-	Secrétaire principal
	S.E. Riad Bey el Solh		-	Premier Ministre du Liban
	S.E. Hamid Frangié		-	Ministre des Affaires Etrangères du Liban.

Le PRESIDENT exprime la satisfaction de la Commission de pouvoir poursuivre ses entretiens avec les représentants libanais. En ce qui concerne la question des réfugiés, il est maintenant évident que les Gouvernements arabes sont unanimes à insister pour que le Gouvernement d'Israel accepte le principe de la résolution, c'est-à-dire le droit des réfugiés à regagner leurs foyers et que les conditions de leur retour soient conformes à celles exposées dans le plan de partage avec toutes les garanties de sécurité quant à leur vie et leurs biens. La Commission considère qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des Gouvernements arabes sur la situation lamentable des réfugiés, situation susceptible encore de s'aggraver dans l'avenir si les pourparlers avec le Gouvernement d'Israel n'aboutissent pas à un résultat positif. La situation se présente sous deux aspects : juridique et pratique, et la Commission désire apporter /une solution

une solution à ce double point de vue.

Le PREMIER MINISTRE exprime son entière approbation à ce sujet et dit qu'il n'a rien à ajouter à ses observations précédentes sur le problème des réfugiés.

Le PRESIDENT confirme l'intention de la Commission de se rendre à Tel-Aviv afin d'avoir une entrevue avec M. Ben Gourion sur cette question et de lui faire connaître le point de vue des Gouvernements arabes.

Le Président fait ensuite mention d'un projet officieux de communiqué au sujet de la continuation des échanges de vues actuels, projet qui a déjà été transmis à la Délégation libanaise. Il explique que la Commission se trouve à présent dans une situation qui ne lui permet pas de s'acquitter d'une des fonctions qu'elle doit remplir conformément à la résolution: la tâche de conciliation et de rapprochement des points de vue des deux parties. La Commission ne peut pas s'acquitter de cette tâche si elle doit se déplacer continuellement pour entendre les Arabes et les Juifs. On doit trouver un moyen pour que la Commission puisse réunir les deux parties et obtenir leurs points de vue rapidement et de la meilleure façon. La Commission demandé, par conséquent, aux Etats arabes de lui venir en aide dans cette question et se réunir avec la Commission dans une ville entièrement neutre où la Délégation juive pourrait également être disponible en vue des consultations.

Il insiste sur le fait que la possibilité d'une conférence de paix n'est pas envisagée pour le moment et qu'il s'agit tout simplement de poursuivre les échanges de vues actuels.

Le PREMIER MINISTRE ne croit pas que Genève ou une autre ville européenne soit préférable comme emplacement éventuel pour de telles conversations. Il considère que la méthode actuelle vaut mieux puisque les Gouvernements arabes peuvent se réunir facilement

à Beyrouth et que les personnalités officielles du Gouvernement d'Israël ne se trouvent qu'à une petite distance du siège de la Commission. Il souligne que si les représentants des deux parties sont obligés de s'éloigner de leurs pays, la nécessité de s'adresser périodiquement à leurs Gouvernements pour en demander les instructions entrevera grandement les travaux de la Commission.

Le PRESIDENT est d'accord avec la dernière observation du Premier Ministre et déclare que si l'on choisit une ville européenne comme siège pour la réunion, les délégations devraient être investies de pleins pouvoirs pour pouvoir mener les pourparlers.

Le PREMIER MINISTRE fait remarquer qu'il ne peut donner une réponse à ce sujet pour le moment; il en donnera une, aussitôt qu'il pourra consulter les autres délégations. Il demande des renseignements quant à l'ordre du jour éventuel.

Le PRESIDENT déclare que la Commission doit nécessairement attendre la réponse de toutes les délégations arabes avant de prendre une décision. La Commission serait heureuse de recevoir ces réponses aussi rapidement que possible pour pouvoir faire des plans définitifs quant à sa visite à Tel-Aviv. La Commission désirerait également avoir des suggestions des Gouvernements arabes concernant le choix de l'endroit où les entretiens pourraient avoir lieu. En ce qui concerne l'ordre du jour probable, la priorité sera certainement accordée à la question des réfugiés, mais la Commission ne voudrait pas en exclure les autres questions que les délégations arabes voudront examiner plus tard, au cours des conversations. Il est d'accord avec le Premier Ministre qu'il eût été souhaitable que la question des réfugiés soit réglée en premier lieu, avant que les conversations soient poursuivies dans une autre ville; il regrette qu'un tel règlement du problème n'ait pas été possible. Il souligne

/ le fait

le fait que la Commission se trouve dans une position des plus difficiles puisqu'elle n'a pas été à même jusqu'à présent d'entreprendre sa tâche de conciliation. La Commission devra très prochainement rédiger son rapport à l'Assemblée Générale et il est de toute importance que ce rapport fasse annonce que les échanges de vues doivent se poursuivre. La Commission produira une impression fâcheuse si elle doit reconnaître que les consultations ont abouti à une impasse.

Le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES exprime à nouveau son avis qu'un règlement de la question des réfugiés est une condition sine qua non de tout règlement définitif de la question palestinienne. Le problème des réfugiés reste une question indépendante et toute discussion d'un règlement définitif du problème, avant que cette question ne soit résolue, serait selon lui très dangereuse.

Le PRESIDENT dit que la Commission n'a nullement abandonné l'espoir de persuader le Gouvernement d'Israel de modifier sa position dans cette question et d'examiner le problème des réfugiés indépendamment du règlement définitif.

M. ETHRIDGE insiste à nouveau sur l'importance que la Commission accorde au problème des réfugiés. Si, cependant, les Gouvernements israélien et arabe se maintiennent sur leurs positions actuelles au sujet de cette question, lui, comme un des membres de la Commission, estimerait qu'il est du devoir de la Commission d'invoquer les paragraphes 5 et 6 de la résolution et de demander la convocation d'une réunion au cours de laquelle le règlement de toutes les questions en suspens serait envisagé. Si les Etats arabes considèrent que de tels entretiens sont impossibles, la Commission ne pourra que porter à la connaissance de l'Assemblée Générale qu'elle a abouti à une impasse et qu'on ne peut parvenir à des résultats positifs en suivant les clauses de la résolution. Le Président est disposé de poursuivre la discussion sur la question des réfugiés, mais la

Commission ne peut permettre à aucune des parties de montrer une trop grande intransigence ou une insistance excessive qui feraient trainer indéfiniment les pourparlers sur les problèmes en cause.

Répondant à une remarque du Premier Ministre, le PRESIDENT convient que la Commission détient un mandat déterminé de l'Assemblée Générale concernant les réfugiés; il souligne cependant qu'il a également un mandat impératif concernant Jérusalem et les négociations d'ordre général.

Le PREMIER MINISTRE estime qu'on ne se trouve point devant une impasse et que les pourparlers de Beyrouth ont évolué favorablement. Il promet de donner une réponse de sa délégation concernant le projet de communiqué aussitôt qu'il aura consulté les autres délégations arabes.